

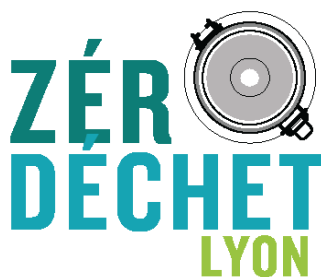
# L'HEURE D'UNE MÉTROPOLÉ ZÉRO DÉCHET

## SCÉNARIO POUR UNE RÉDUCTION DE 50% DE L'INCINÉRATION

### Pourquoi ce scénario ?

Le Plan Climat, voté en 2019 sur la Métropole de Lyon, maintient le modèle désuet des incinérateurs. Leur fin de vie est prévue pour 2028 mais leur renouvellement se décide maintenant: doit-on encore s'enchaîner à ce modèle pour 30-40 ans pour produire toujours plus de déchets sans nouvelles créations d'emplois et une facture à la clé de 600m€ ? L'incinération ne devrait être que l'ultime recours. Les coûts de traitement par incinération vont augmenter et ce modèle n'est plus soutenu financièrement par la Commission Européenne, qui l'a déclassé des énergies vertes. De plus, l'incinération émet beaucoup de CO<sub>2</sub> pour ne chauffer que 3% de logements pouvant être rénovés en priorité. Pour introduire des changements dans nos quotidiens et dans notre façon de considérer les déchets les législations européenne et nationale restent trop frileuses face à l'ampleur de la transition qu'il reste à faire et au potentiel énorme de l'Economie locale et circulaire.

L'urgence climatique est bien là, nous commençons déjà à en ressentir les premiers impacts. L'engouement citoyen n'a jamais été aussi manifeste et pourtant, nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux. Un programme ambitieux de réduction des déchets - existant déjà sur 400 territoires en Europe - n'est pas une option, c'est une nécessité écologique pour de vraies avancées structurelles et un virage qualitatif par l'innovation sociale face aux inégalités croissantes. Nous ne sommes plus dans une phase de recherche et de tâtonnement pour diminuer les déchets résiduels mais bien face une phase de maturité des solutions ; nous avons désormais la chance de pouvoir nous appuyer sur des retours d'expériences éprouvés, regroupés en partie dans ce scénario, alors Mesdames, Messieurs les élu-es, « déchet-non »-nous !



Ce scénario a vu le jour grâce au travail remarquable de nos bénévoles, notre équipe permanente et les acteurs-ices locaux-les que nous avons pu rencontrer, qui font de la Métropole de Lyon ce territoire riche en initiatives citoyennes bienveillantes prêtes à essayer et dessiner notre quotidien.

# LES BIODECHETS

Les déchets dits fermentescibles, appelés aussi biodéchets, constituent 1/3 de nos déchets.

Ils sont envoyés à 99,7% dans nos incinérateurs car mélangés aux ordures ménagères. Brûler des biodéchets organiques composés à 65% d'eau, c'est du gaspillage d'énergie et de fortes émissions de gaz à effet de serre.

La loi anti-gaspillage (AGEC\*) prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

Notre « bac gris » (OMR\*) représente 229 kg/hab/an dont 8,3 kg/an/hab de déchets issus du gaspillage alimentaire donc évitables et 51 kg/an/hab de biodéchets valorisables. Soit plus de 80 000 t/an dirigées inutilement vers les incinérateurs et un coût de près de 18 000 000 €/an !

La Métropole de Lyon a lancé son programme de prévention (PLPDMA\*) pour 2019-2024 mais les objectifs restent peu ambitieux et trop échelonnés dans le temps.

## SOLUTIONS

Mettre en place les solutions ci-dessous permettrait, en plus, de diminuer les coûts supportés par les habitants•es et les coûts de gestion des OMR\* et d'impulser un effet d'entraînement sur le tri sélectif.

### PROPOSER PLUSIEURS SOLUTIONS DE GESTION ADAPTÉES À LA DENSITÉ URBAINE :

- Compostage individuel pour les zones urbaines peu denses (habitats avec jardin)
- (Lombri)compostage individuel, collectif ou de quartier pour les densités urbaines moyennes à fortes
- Collecte en porte-à-porte ou point d'apport volontaire pour les densités fortes à très fortes

### DÉMOCRATISER LE COMPOSTAGE COLLECTIF :

- Simplifier la procédure de création de sites partagés et coordonner les actions avec les mairies en pré-définissant les surfaces publiques disponibles en avance
- Développer un support technique pérenne & aider à l'approvisionnement en broyat
- Recruter plus de personnel pour un traitement immédiat des demandes
- Instaurer la tarification incitative comme levier pour motiver les habitants•es

### UTILISER, ENCOURAGER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU LOCAL DÉJÀ EXISTANT :

- Saisir l'opportunité du réseau d'acteurs•ices important sur le territoire pour développer la gestion de proximité et le retour à la terre de cette matière organique

## CHIFFRES

La gestion des biodéchets par compostage individuel, collectif ou par collecte, c'est...

**-200M€** de dépenses en rénovation sur les incinérateurs de la Métropole arrivant en fin de vie

**160 EMPLOIS** à créer de maîtres-composteurs pouvant inclure des projets de reconversion et d'insertion professionnelles

**10 KM<sup>2</sup>** de terres agricoles pouvant être amendées et enrichies par l'engrais naturel généré

## ILS L'ONT FAIT

- Le SYBERT\* a installé 14 chalets de compostage dans 7 quartiers d'habitats denses de Besançon
- Au 1er janvier 2016, 101 collectivités (5,8% de la population française) réalisent la collecte séparée des déchets alimentaires dont Lille, Dunkerque, Clermont-Ferrand ou Pau, qui enregistrent une baisse moyenne de 41% de leur production d'OMR\*
- Le Sycotom de Paris expérimente la collecte séparée des biodéchets sur 90 000 logements soit pour 2018 5 000 tonne de déchets alimentaires collectés et traités par compostage ou méthanisation

# LES TARIFICATIONS

Le système de financement majoritaire du service de gestion des déchets, la TEOM\*, est assise sur la valeur fiscale du logement elle-même liée à la surface, la catégorie du logement et son degré d'entretien, d'équipement et confort. Cette taxe fléchée n'est donc pas corrélée avec la production effective de déchets, ce qui n'incite ni à réduire ni à trier ses déchets.

Par ailleurs, comme personne ne paye le même tarif pour un service donné, le coût de gestion des déchets est totalement inconnu des usagers.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

La TEOM\* couvre le coût aidé du service, mais l'assiette de répartition basée sur la valeur locative de logement ne permet pas de refléter l'utilisation du service. La densité urbaine implique une multiplicité des logements aux valeurs locatives très hétérogènes qui mutualise le service via l'usage de bacs collectifs.

Il existe une iniquité vis-à-vis du montant acquitté entre les usagers, quant à leur consommation du service. Les non-ménages assimilés collectés par le service public (dans la limite de 840L/semaine) ne sont pas soumis à la redevance spéciale. Pourtant, un ménage produit moins de 100L d'OMR\* par semaine, et l'ensemble des contribuables payent directement pour les non-ménages assimilés.

## SOLUTIONS

### AIDER LES CITOYENS À PRENDRE CONSCIENCE DES COÛTS LIÉS À LA GESTION DE LEURS DÉCHETS

La tarification incitative permet de rendre compte sur la facturation de l'utilisation du service, grâce à une part variable liée à la production effective de déchets. Les citoyen-es savent alors combien de déchets ils produisent et combien cela leur coûte. Engageant à une prise de conscience, ce système pousse au tri voire à la réduction des déchets :

#### LA TEOM INCITATIVE

- Garder une part fixe de la TEOM\*, plus « sociale » en ajoutant une part variable, mais soumises au fonctionnement du Trésor public, les contributions sont décalées d'une année par rapport à la production

#### LA REOM INCITATIVE (OU Rî)

- Remettre à plat le système de tarification en proposant une part fixe unique et une part variable en fonction de la consommation
- Cette solution plus équitable implique une réorganisation profonde des modes de financement en limitant le rôle du Trésor Public aux recouvrements des titres uniquement. L'émission des factures devant être intégrée par la collectivité, la mensualisation des recettes n'est plus possible

Un changement ne s'effectuant pas du jour au lendemain, il est nécessaire de prévoir une montée en puissance de ce type de mode de financement en travaillant par usagers (grâce à la redevance spéciale pour les non-ménages dans un premier temps) et/ou par secteur géographique pilote (étalement sur 5 années possible)

## CHIFFRES

La tarification incitative, c'est...

**41%** de réduction des ordures ménagères résiduelles (OMR\*)

**40%** d'augmentation de la collecte des recyclables

**8%** de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA\*)

**63 À 70%** d'usagers concernés sont favorables à la tarification incitative

## ILS L'ONT FAÏT

- Dans un contexte urbain, l'agglomération de Besançon a mis en place une REOMi\*
- La Communauté de communes de Calvi-Balagne (Corse) a quant à elle instauré une redevance spéciale pour les commerçants, favorisant un tri des déchets bien plus systématique
- Plus près de Lyon, la métropole de Grenoble est en train de travailler à la mise en place de la TEOMi\*, tout comme Bordeaux Métropole qui expérimente depuis 2018 la TEOMi\* sur 4 secteurs (8000 foyers)

# HYGIÈNE ET SANTÉ

Nos rituels quotidiens d'hygiène et de nettoyage ont été bouleversés avec l'arrivée sur le marché des produits à usage unique. Qu'il s'agisse de la fraction papiers souillés (papiers absorbants, mouchoirs) ou de la fraction hygiénique (couches, serviettes hygiéniques, lingettes), ces derniers présentent un double problème.

En effet, non seulement leur composition est de plus en plus accusée de mettre en danger la santé des consommateur-rices, (substances chimiques) mais leur impact environnemental est également significatif.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

En 2018, les textiles sanitaires représentaient à eux seuls 32kg/an/hab, de la poubelle grise (OMR\*) des habitants de la Métropole (soit 14%). Parmi les plus utilisés, on retrouve :

- les couches jetables (15 000 tonnes en 2016)
- les protections menstruelles jetables

En 2016, 15% des habitant-e-s utilisaient des produits d'hygiène lavable, 21% n'en utilisaient pas mais affirmaient pouvoir le faire et 64% ne le faisaient pas et n'envisageaient pas de le faire. Pour autant, on estime le gisement d'évitement à 59% des déchets textiles sanitaires (19kg/an/hab) et le potentiel de réduction à 4 kg/hab.

## SOLUTIONS

### AIDER LES CITOYENS À SE PASSER DU TOUT-JETABLE

Alternatives lavables, produits faits soi-même sont dans l'imaginaire collectif parfois perçus comme « sales », « coûteux », et « chronophages », mais leurs avantages en termes de réduction des déchets, d'économie de budget des foyers et de bienfaits pour la santé ne sont pas négligeables ! La Métropole se doit d'informer et sensibiliser massivement à ces alternatives, de développer des solutions collectives, mais aussi de soutenir les producteurs locaux et les circuits-courts de textiles sanitaires réutilisables. Pour cela, il est indispensable de :

- Poursuivre et développer la promotion de l'hygiène durable en faveur de la prévention des déchets (PLPDMA\*), pour éviter le recours au tout-jetable
- Soutenir financièrement les crèches qui s'engagent à utiliser des textiles sanitaires réutilisables (formation du personnel, soutien matériel pour couches et machines à laver, et aides pour prestations de lavages externalisées)
- Lancer des appels à projets pour multiplier la création de services de collecte et lavage de couches, en favorisant les Etablissements et Services d'Aide par le Travail
- Mettre l'accent sur les alternatives aux protections menstruelles et couches jetables :
  - Former les professionnel-le-s de santé – médecins, sage-femmes, gynécologues, infirmier-es scolaires, planning familiaux – sur ce sujet
  - Expérimenter une mise à disposition de protections hygiéniques réutilisables pour les étudiantes, travailleuses précaires et femmes sans abris (avec un accès à l'eau) pour lutter contre la précarité menstruelle

## CHIFFRES

L'hygiène et la santé, c'est..

**1 TONNE** de couches sont utilisées pour un bébé pendant son développement

**175 À 245€** d'économies sur 5 ans avec des protections menstruelles réutilisables

**5 À 10 ANS** c'est la durée de vie de protections menstruelles réutilisables

## ILS L'ONT FAIT

- La CC\* de Miribel - Plateau (Ain) accorde une aide de 250 € pour l'acquisition de 12 couches lavables et propose à ses habitant-e-s d'en tester gratuitement pendant un mois
- Différentes crèches de la Métropole lyonnaise utilisent d'ores et déjà des couches lavables : Le Chat Perché, L'arc en gratteciel, L'Arlequin, Croqu'Nuages, etc.
- Eclaircie-conseil accompagne les collectivités territoriales à la thématique des changes lavables (formations, tests,...)

# PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Les plastiques à usage unique nous entourent de plus en plus et remplissent nos poubelles. Les impacts et coûts de gestion de ces déchets sont déjà plus que connus. Les plus répandus sont les bouteilles en plastique ainsi que les emballages de repas à emporter.

Jusqu'à 75% d'énergie primaire économisée grâce au réemploi via un système de consigne préservante du verre. Par ailleurs la production de bouteilles neuves à partir de verre recyclé est très consommatrice de ressources.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

En 2018, avant extension des consignes de tri, on retrouve encore 20,5% de plastiques dans la poubelle grise (OMR\*) des habitants métropolitains, soit 46 kg/an/hab. Aujourd'hui, 48% des Grands Lyonnais·es disent ne pas privilégier les emballages réutilisables ou les produits les moins emballés possibles par manque d'offres de proximité, méconnaissance des gains économiques possibles et manque de sensibilisation des impacts.

Par ailleurs, la gestion des 60 millions de bouteilles en verre consommées chaque année sur la Métropole représente un coût brut de 3,3 m€ pour une recette de seulement 0,99 m€.

## ILS L'ONT FAIT

- Fribourg (Allemagne) propose depuis 2016 des gobelets réutilisables consignés aux cafés et commerces de son territoire pour la vente à emporter. En 2018, 70% des cafés de la ville participaient et plus de 26 000 gobelets étaient mis en circulation.
- Bout' à bout' à Nantes relance le réemploi du verre, soutenu par les collectivités, la région et le syndicat mixte local. En 2018, 15 producteurs et 35 magasins sont engagés soit 20 000 bouteilles réemployées
- Genève (Suisse) a interdit l'utilisation de couverts, assiettes, bols et pailles en plastique, lors d'activités se déroulant sur son domaine public et soumises à autorisation

## SOLUTIONS

### FAVORISER LES EMBALLAGES RÉUTILISABLES AVEC LES ACTEURS DÉJÀ EXISTANTS

- Informer, former et sensibiliser avec les mairies, les commerçants, artisans, restaurateurs à la distribution de produits consignés et vrac et sur les économies réalisables
- Inciter à l'approvisionnement en alimentation locale sur les marchés alimentaires, restaurateurs et les commerces de proximité
- Favoriser la multiplication de commerces vrac et «zéro déchet» avec des aides aux prêts bancaires ou d'acquisition de locaux
- Créer un circuit local de réemploi de fournitures (bocaux, cagettes, silos, sceaux etc)
- Généraliser les emballages consignés pour la vente à emporter et les boissons, en soutenant les projets déjà existants comme La Gamelle Consignée et Rebooteille
- Créer des points relais d'objets consignés (plats, bouteilles) et/ou compléter par des collectes gérées par la Métropole telles que les collectes d'enlèvement des déchets

### RENDRE EXEMPLAIRE LA MÉTROPOLE ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES LOCALES

- Diminuer de 90% la commande publique de gobelets jetables et bouteilles d'eau et distribuer une gourde / tasse à tous les agents de la Métropole
- Supprimer les barquettes plastiques dans les cantines scolaires et administratives
- Interdire le plastique à usage unique lors d'évènements sur l'espace public ou financés par la Métropole
- Déployer plus largement le nombre de fontaines à eau dans l'espace public et en plus de points stratégiques

## CHIFFRES

Le plastique à usage unique c'est...

**2%** du chiffre d'affaire d'un artisan peut être consacré aux emballages client

**9%** des émissions de GES\* générés par les déchets plastique dans les incinérateurs de notre Métropole

**2,7%** des déchets des incinérateurs sont issus des déchets des rues (corbeilles et ébouages)

**+ DE LA MOITIÉ** des déchets abandonnés dans les rues sont des emballages de repas et de boisson

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'heure d'une prise de conscience de la finitude des ressources de la planète, il convient de remettre en cause notre modèle économique linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) et de favoriser un modèle d'économie circulaire, allant de l'approvisionnement durable à l'allongement de la durée d'usage en passant par l'éco-conception ou encore la consommation durable. Pour cela, il faut repenser nos modes de production et de consommation,

notamment à travers les activités de réemploi et de réutilisation. Ces dernières permettent non seulement de prolonger la durée de vie des produits, de réduire l'apparition des déchets, de limiter la consommation de ressources mais aussi de créer des milliers d'emplois.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

Actuellement, la consommation d'un·e Grand Lyonnais·e nécessite la mobilisation de 14 t de matières/an, soit près de deux fois plus que le seuil de soutenabilité qui est évalué à 8 t/hab/an.

La Métropole a lancé deux appels à manifestation d'intérêt «Economie Circulaire, zéro gaspillage» avec le soutien de 28 projets avec comme attentes plus de 200 emplois créés et des milliers de tonnes de déchets évitées et détournées.

## ILS L'ONT FAIT

Le réemploi et la réutilisation sont possibles dans de multiples secteurs : ameublement, BTP, textile, supports numériques, etc. Divers entrepreneurs et projets se sont d'ores et déjà développés sur la Métropole de Lyon :

- L'Atelier des Nouveaux Designs propose un lieu dédié au « fait maison » et au réemploi, et une Ressorcerie créative devrait voir le jour aussi
- L'association Atelier Soudé a permis la réparation de 3955 appareils depuis sa création fin 2015 dans ses 791 ateliers de co-réparation
- La Maison de l'Economie Circulaire coordonne les acteurs du territoire et organise des R'Festivals autour du faire ensemble

## SOLUTIONS

### DEMOCRATISER ET FAMILIARISER LES CITOYEN-NES AVEC LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION :

- Sensibilisation des citoyen·ne·s au réemploi et à la réutilisation (avantages économiques, écologiques et sanitaires)
- Développer l'accès à la réparation en encourageant le label Repar'acteurs de l'Ademe, création de « chèques réparation » distribués par la Métropole
- Multiplier les pôles de recyclerie et de réparation par quartier
- Former les animateur·rice·s des lieux de vie locaux déjà existants comme les Centres Sociaux, Maisons de la Métropole, etc

### ANTICIPER LES BESOINS EN ACTIVITÉS ET ENTREPRENARIAT AUTOUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE :

- Identifier les besoins et possibilités en création d'activités économiques encore inexistantes
- Anticiper les sollicitations et initiatives en sécurisant les projets par des parrainages: faciliter l'accès à des locaux, des espaces de stockages, relais communication
- Initier des synergies avec la politique d'achat public

## CHIFFRES

L'économie circulaire, c'est...

**65%** des déchets évités grâce à la « déchetterie inversée » du SMICVAL\* (Gironde)

**1/3** des biens collectés dans les centres de recyclage des déchets pourraient être réutilisables

**296** emplois à créer dans les secteurs de la réutilisation et réparation pour 10 000 tonnes de bien usés

Les déchets du BTP\* représentent 70% en volume du total de déchets produits en France, soit 227,5 MT\*. Si les Travaux Publics ont un meilleur encadrement des pratiques de valorisation, les déchets du Bâtiment (42M tonne/an), principalement issus de la démolition/déconstruction, sont souvent jetés en mélange, ce qui empêche leur valorisation par recyclage ou réemploi. Ces manques peuvent s'expliquer par :

- surcoûts
- contraintes logistiques
- méconnaissance des enjeux, de la réglementation ou des outils de suivi et de gestion
- des freins réglementaires dans l'utilisation de matériaux de seconde-main
- des freins sociologiques.

## QU'EN EST-IL SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ?

4,6 millions de tonnes de déchets ont été produits sur les chantiers de BTP\* du bassin économique de l'agglomération lyonnaise (2015). Dans les 15 prochaines années, de nombreuses installations de stockage devraient fermer (capacité maximale de stockage atteinte) On estime qu'un tiers des déchets de construction de la région devront être réorientés vers d'autres exutoires.

Notre territoire, urbain, implique un manque d'espace pour les bennes de tri *in situ*, ce qui entrave le développement du réemploi. La Métropole a initié des actions comme le lancement d'un groupe de travail qui a donné les projets Station R et Chantier R, ou la plateforme Iloé (tri des encombrants de la construction pour réemploi).

### GENERALISER LE REEMPLOI / PLUS DE DÉBOUCHÉS

- Exemplarité des chantiers publics: favoriser la déconstruction et la rénovation, imposer le réemploi sur les chantiers (incluant les matières entrantes) et inciter au diagnostic ressources, tout cela par le levier de la commande publique
- Mettre à disposition du foncier transitoire comme zones tampons de réemploi.
- Accompagner et encourager les expérimentations et initiatives en matière de réemploi, notamment par l'attribution de subventions dédiées, ou un label «chantier zéro déchet»

### FORMATION / SENSIBILISATION - CHANGEMENT DE «CULTURE»

- Inclure dans les clauses des marchés publics des temps de formation pour informer les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux, qui ignorent souvent leurs responsabilités et obligations liées à la gestion des déchets
- Faire connaître et appliquer plus sérieusement les diagnostics et suivis déchets
- Identifier plus rapidement les pratiques extrêmes de décharges sauvages, tout en faisant jurisprudence et en appliquant des sanctions pénales dissuasives

### REDUCTION EN AMONT AVEC L'ÉCO-CONCEPTION DE L'OUVRAGE

Un ouvrage doit être conçu pour durer dans le temps et être évolutif, avoir des utilisations ultérieures pour éviter l'effet « bâtiment à usage unique ». Les choix de conception orientent le potentiel de démontabilité, de réemploi et de recyclage :

- Anticiper la fin de vie du bâtiment, l'entretien et la maintenance
- Encourager et soutenir l'utilisation des outils de conception et de gestion BIM

## ILS L'ONT FAIT

- Sur notre Métropole, plusieurs projets se sont emparés du réemploi: réaménagement du parc Blandan, le chantier « L'autre Soie » et l'esplanade TASE à Carré de Soie, le Grrnd Zero, etc.
- Aussi, plusieurs acteurs travaillent déjà à la réduction des déchets dans le milieu de la construction : Minéka, Re.source, Bobi Réemploi ou encore NéoEco, etc.
- A Lille, un ancien site logistique expérimente un « Chantier zéro déchet », avec recyclage du béton pour les futurs bâtiments et réemploi d'un maximum d'éléments (parquets, luminaires, ...)

## CHIFFRES

Le réemploi / la sensibilisation / l'éco-conception dans le secteur du BTP\* c'est...

**93 TONNES** sauvées de la benne grâce au Minéstock de Minéka depuis sa création

**20 ETP\*** seront créés grâce au développement de la plateforme métropolitaine Iloé

**4%** du chiffre d'affaire dans le bâtiment sont affectés à l'élimination des déchets

# GLOSSAIRE

**AGEC** = Loi lutte anti-gaspillage et Economie Circulaire

**BTP** = Bâtiment et Travaux Publics

**CC** = Communauté de Communes

**DMA** = Déchets Ménagers et Assimilés

**GES** = Gaz à effet de serre

**EC** = Economie Circulaire

**ETP** = Equivalent Temps Plein

**MT** = Million de Tonnes

**OMR** = Ordures ménagères résiduelles

**PLPDMA** = Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**REOMi** = Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

**SMICVAL** = Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation

**SYBERT** = Syndicat Mixte de Besançon et sa région pour le Traitement des déchets

**TEOM** = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# REMERCIEMENTS

Ce scénario a vu le jour grâce au travail remarquable de nos bénévoles et du temps accordé par plus de 20 acteurs•ices locaux•ales parmi lesquels•les:



RE.SOURCE

Reboteille



neo-eco  
Un monde sans déchets



les Alchimistes



Merci à eux•elles !